

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 25 JANVIER 2006

Après approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 30 Novembre 2005,

M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

01/12/05	MARCHE ECLAIRAGE GRANDE SALLE POLYVALENTE : AVENANT N° 1 AVEC L'ENTREPRISE NOVAL ELEC
12/01/06	RENOUVELLEMENT OUVERTURE DE CREDIT DE 250 000 EUROS AUPRES DE DEXIA CLF BANQUE
19/01/06	DROIT DE PREEMPTION URBAIN, NON EXERCE

FINANCES

✓ **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires pour l'exercice 2006, qui sont, principalement :
- maîtrise de la dette,
 - hausse modérée de la fiscalité, comparable ou inférieure à celle appliquée en 2005,
 - nécessité, pour pouvoir le cas échéant acquérir du foncier, d'envisager un emprunt qui ne serait mobilisé que si nécessaire.

✓ **EXERCICE BUDGETAIRE 2006 : OUVERTURE ANTICIPEE CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement désignées ci-dessous avant l'adoption du Budget Primitif 2006 :

AFFECTATION DES CREDITS		MONTANT
<u>Imputation budgétaire</u>		
2152	Installations de voirie	20 000,00 €
2158	Autres Installations voirie	2 000,00 €
2313	Immobilisations en cours	100 000,00 €
	Constructions	
		<hr/>
		122 000,00 €

INTERCOMMUNALITE

✓ **SICSAL : CONVENTION POUR GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

A défaut de moyens propres affectés au SICSAL, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- **DE FIXER** la contribution versée par le SICSAL à la commune de BASSENS pour la mise à disposition de moyens matériels et humains nécessaires à la gestion administrative et financière de l'établissement public de coopération intercommunale à 3 600 € pour l'année 2006.
- **D'AUTORISER** M. COCCHI à signer la convention.

/...

PERSONNEL

✓ MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- DE MODIFIER le tableau des effectifs de la façon suivante, à compter du 1^{ER} FEVRIER 2006 :

SUPPRESSION	CREATION
d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise	d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise qualifié
d'un poste à temps complet d'agent technique principal	d'un poste à temps complet d'agent technique en chef
d'un poste à temps complet de contrôleur territorial de travaux	d'un poste à temps complet de technicien supérieur territorial
d'un poste à temps complet de gardien principal de police municipale	d'un poste à temps complet de gardien de police municipal

URBANISME

✓ PLAN LOCAL D'URBANISME : ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE EN COURS

M. Le Maire rappelle qu'une **réunion publique** sur la présentation des orientations du projet de P.L.U. se déroulera le :

MERCREDI 15 FEVRIER 2006 A 20H. A LA SALLE POLYVALENTE.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

✓ DEPENSES « FETES ET CEREMONIES »

Monsieur le Maire indique que la commune organise elle-même des manifestations festives ou participe à des événements auxquels elle doit être représentée par ses élus ou des représentants de la vie locale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour fixer les modalités de participation ou d'organisation des fêtes et cérémonies suivantes :
- colis de Noël offert aux personnes âgées de 75 ans et plus, habitant la commune (délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 1971) ;
 - repas de début d'année (1^{er} trimestre) pour les personnes âgées de 65 ans et plus dans l'année, habitant la commune ;
 - repas de la randonnée des aînés en septembre ;
 - soirée réunissant les élus municipaux et les agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année ;
 - cérémonies, rassemblements... dans le cadre du jumelage avec Bassens Gironde et communes associées ;
 - rencontres entre élus et représentants de la vie locale dans l'opération « Montimages » (commune de La Salle en Val d'Aoste).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et à mandater toutes les dépenses liées aux fêtes et cérémonies, la commune pouvant être organisatrice ou représentée, dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal au budget communal.

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

VOTE DU BUDGET

MERCREDI 22 MARS 2006 A 19H.

FETE DES AINES A LA SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 4 MARS 2006 A MIDI